



**Comité européen
des régions**

Services conjoints - Direction de la Logistique

Bruxelles,

07 AOUT 2017

PdS/rk - n° 2017/98

Objet: Lettre d'information supplémentaire

Référence:

CDR/DL/12/2017

«Bureau d'études multidisciplinaire pour l'assistance technique dans les domaines du bâtiment»

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu une demande de renseignement supplémentaire concernant le marché en référence.

Conformément au point 6 de l'Invitation à soumettre une demande de participation du 26/07/2017, veuillez trouver ci-après les questions d'un opérateur économique et la réponse du Comité.

Questions d'un opérateur économique du 01/08/2017:

Nous comprenons que la première phase d'admission des candidats consiste à remplir:

- 1) La lettre d'accompagnement à la demande de participation*
- 2) La déclaration sur l'honneur*

Le document repris sous 1) fait mention de documents que nous ne trouvons pas, pourriez-vous nous aider? Il s'agit de:

Fiche «Entité légale» (annexe VI du cahier des charges)

Fiche «Signalétique financier» (annexe VII du cahier des charges)

Une autre question est: en quoi consiste la déclaration PME?

Réponse du Comité:

Comme indiqué au point 16 du cahier des charges, les documents demandés pour la première étape du marché (demande de participation) sont les suivants:

- lettre d'accompagnement de la demande de participation (annexe V-A du cahier des charges);
- lettre(s) d'intention du sous-traitant (le cas échéant);
- fiche «Entité légale» (annexe VI du cahier des charges);
- fiche «Signalétique financier» (annexe VII du cahier des charges);
- déclaration des PME;
- déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection (annexe VIII du cahier des charges).

Concernant la fiche «Entité légale», le document est disponible sur le lien suivant:

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Concernant la fiche «Signalétique financier», le document est disponible sur le lien suivant:

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial-id_fr.cfm#fr

Concernant la déclaration des PME (petites ou moyennes entreprises), cette déclaration n'est pas obligatoire. Les informations seront utilisées uniquement à des fins statistiques.

En cas d'offre conjointe ou de sous-traitance, veuillez consulter les points 8, 9, 16.1 et 16.2 du cahier des charges.



Patrick de SCHRIJVER

Ordonnateur subdélégué